

## **2- L'investissement solidaire, facteur de développement de la Société.**

### **Les investissements durables, la responsabilité sociale et environnementale**

Depuis plus de 20 ans se développe une finance solidaire qui peut prendre des formes diverses, résultat d'une recherche permanente pour permettre le financement de projets dont la rentabilité financière est faible voire négative mais qui ont des objectifs sociaux et/ou écologiques.

Les deux principaux vecteurs de la finance qui permettent de conjuguer solidarité et développement sont :

- le microcrédit,
- l'investissement (au sens de placement) des particuliers ou institutions.

#### **Le microcrédit**

Le microcrédit consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Un contrat lie le porteur de projet et l'institution prêteuse, définissant le montant et la durée du prêt.

Le microcrédit permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création de richesses. Il se développe surtout dans les pays en développement, mais également dans les pays développés ou en transition.

Le système a été développé par le professeur d'économie Muhammad Yunus au cours des 30 dernières années. En 1976, le Pr Yunus crée la Grameen Bank, organisme qui propose des prêts aux plus pauvres du Bangladesh. À fin mars 2011, la Grameen Bank a accordé environ 10 milliards de dollars de crédits à plus de 8,3 millions de membres. Yunus a reçu le prix Nobel de la paix 2006.

Il existe des milliers d'institutions de micro crédit dans le monde.

Créé en 1979, le Centre international du Crédit mutuel est une association qui organise et met sur pied des réseaux coopératifs de microfinance en Afrique et en Asie. Il est notamment présent au Sénégal, au Niger, au Congo, en Centrafrique, au Cameroun, au Cambodge et aux Philippines.

En France, le principal opérateur est l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) créée en 1989 par Maria Nowak.

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi, grâce au microcrédit. Elle délivre 10 000 à 13 000 microcrédits par an à des chômeurs ou Rmistes créateurs de leur propre emploi, ou à des travailleurs pauvres.

L'Adie est un bon exemple de l'aide au développement que peuvent apporter des bénévoles et des donateurs solidaires.

Depuis ses débuts, les missions de l'Adie sont (cf. [www.adie.org](http://www.adie.org)) :

- financer les créateurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, à travers le microcrédit.

Habilitée à délivrer des prêts, l'Adie propose aux créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, des microcrédits pouvant atteindre 10 000 euros, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'Etat ou des collectivités locales.

- accompagner les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise,

Grâce aux 1 300 bénévoles qui s'engagent au quotidien à ses côtés, l'association propose aussi aux créateurs d'entreprise qu'elle finance un accompagnement gratuit et de qualité pour sécuriser la pérennité de leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise. Cet accompagnement prend la forme aussi bien de formations collectives que d'un suivi personnalisé dans des domaines aussi variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité.

- contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.

Comme le droit à l'initiative économique exige l'accès au capital pour tous et la mission de formuler des propositions en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire du microcrédit et du travail indépendant, tout particulièrement pour les personnes en situation de précarité.

Dans un contexte de chômage croissant, l'Adie milite donc pour faire du microcrédit et de l'accompagnement à la création d'entreprise un instrument reconnu des politiques d'emploi, de développement économique et d'inclusion sociale.

L'association compte 120 antennes sur toute la France. Les équipes de l'association mêlent près des 500 salariés et plus de 1300 bénévoles, en charge de l'examen des demandes de crédit, du suivi des projets et de l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Le financement des prêts est apporté par ses partenaires bancaires (les Banques populaires pour 28%, la BNP pour 16%, société Générale pour 10%...), l'épargne salariale et solidaire pour 8% et des partenaires institutionnels comme l'AFD (Agence Française de Développement).

Les charges de fonctionnement sont couvertes par des subventions des différents niveaux publics depuis l'Etat jusqu'aux communes, par des subventions d'établissements publics comme la Caisse des dépôts et par du mécénat privé.

L'Adie a créé un fonds de dotation, le Fonds Adie. La mission du Fonds Adie est de collecter et gérer tous types de dons, donations et legs auprès de particuliers, PME ou fondations pour assurer le financement des formations collectives, des coachings individuels, des conseils et des services proposés aux créateurs d'entreprise.

## **L'investissement**

L'investisseur responsable choisit ses placements en fonction de ses valeurs, de son éthique, de sa volonté de participer à l'amélioration des conditions de vie ou de sa solidarité envers les populations les plus pauvres et la finance a mis à sa disposition depuis quelques dizaines d'années des outils pour lui permettre de le faire.

Le contrat est rarement direct entre l'investisseur et le bénéficiaire. C'est un contrat de confiance qui est passé entre l'investisseur et la société de gestion ou l'établissement financier ou l'intermédiaire : « Je place mon argent chez vous et je compte que vous appliquerez les principes que vous annoncez ».

Cependant s'est développé depuis plusieurs années une forme d'investissement direct des particuliers dans des projets : c'est le crowdfunding, terme anglais désignant le financement participatif qui permet de solliciter directement des particuliers pour financer des projets présentés par le biais d'Internet. Ce mode de levée de fonds permet de toucher beaucoup d'investisseurs dont les apports peuvent être faibles. Ces apports ne sont pas nécessairement rémunérés, il peut s'agir de dons, quelquefois avec contrepartie (offre de cadeaux), ou de prêts ou même parfois de participations au capital. Le caractère « solidaire » dépend de la forme proposée par le porteur de projet.

Seront décrits ci-après les fonds solidaires, l'Impact Investing, et l'Investissement Socialement Responsable.

### **Les fonds solidaires**

Dans les fonds solidaires, 5 à 10% du fonds sont affectés à des projets d'utilité sociale ou environnementale. Dans beaucoup de projets soutenus, un contrat lie le bénéficiaire et l'association pour lui permettre d'améliorer son quotidien.

Par exemple on peut trouver sur le site de Finansol dans la catégorie « Entrepreneuriat dans pays en développement » Ethiquable, qui est une entreprise solidaire, basée à Fleurance dans le Gers et créée par 3 amis. Elle agit en faveur d'un commerce équitable exigeant et soutient l'agriculture paysanne dans les pays du Sud mais aussi en France. Chacun de ses produits équitables et bios est issu d'un seul terroir, d'une seule organisation, avec laquelle Ethiquable a identifié un projet de développement et d'autonomisation. Ethiquable apporte également un soutien technique et logistique, notamment lors de la création de filière, ainsi qu'un soutien financier par le pré-financement des récoltes.

Ethiquable, qui a bénéficié de financements solidaires, accompagne 49 coopératives de petits producteurs partenaires (39 en Amérique latine, en Afrique et en Asie et 10 en France), propose une gamme de 120 produits équitables et biologiques issus de l'agriculture paysanne et commercialise chaque année 6 millions de produits. Ethiquable permet ainsi de valoriser des terroirs et des savoir-faire traditionnels et garantit des revenus décents à 35 000 producteurs et productrices. En outre Ethiquable est une entreprise coopérative, autrement dit une SCOP, où il fait bon vivre : les salariés sont associés au capital et à la gestion de l'entreprise, sur un mode participatif et démocratique.

Finansol est l'organisation qui labellise les projets solidaires. Elle ventile ses projets en cinq catégories. A côté de la catégorie « Entrepreneuriat dans pays en développement », elle distingue :

- les projets d'accès à l'emploi, qui suppose en général l'existence d'un contrat d'insertion,- les projets d'accès au logement qui fonctionne plutôt comme une aide aux populations,
- les « activités écologiques » qui s'accompagne souvent d'insertion et d'accès à l'emploi,
- une catégorie « autres (santé, culture, urgence humanitaire...).

Les entreprises solidaires financés par les fonds solidaires ont une rentabilité faible, voire négative. C'est pourquoi le législateur a limité à 10% la part du fonds consacrés à ce financement, le reste du fonds étant investi dans des actifs monétaires ou obligataires.

### **L'Impact Investing**

Selon l'European Venture Philanthropy Association, l'Impact Investing correspond aux investissements réalisés dans des organisations ayant le potentiel de devenir pérennes économiquement par le développement d'une activité commerciale qui offre un produit, un service ou une technologie à fort bénéfice sociétal. Il s'agit donc de projets à double finalité : un impact positif sur la société au niveau social et/ou environnemental et un retour financier modéré.

On peut investir directement dans les projets ou dans des fonds spécialisés dans ces types de projets.

Dans ce contexte, on s'éloigne peut être de la solidarité.

### **L'Investissement socialement responsable**

On s'éloigne encore plus de la solidarité puisque l'objectif est d'optimiser sa rentabilité mais en choisissant les émetteurs en tenant compte de critères sociaux, environnementaux ou de gouvernance.

Pour l'investisseur soucieux de solidarité et de développement, il peut bâtir ses critères sur la base des actions des entreprises en faveur du développement.

Exemple 1 : Danone qui a créé avec la Grameen Bank de Muhammed Yunus une co-entreprise, la Grameen Danone Foods. Elle a pour ambition de fournir des produits laitiers de première nécessité à des prix accessibles (0,10€) pour la population locale du Bangladesh.

Une première usine a été construite en 2006 à Bogra dans le nord du Bangladesh. Elle produit des yaourts (Shokti Doi) dont l'apport nutritif correspond au déficit en vitamines et minéraux des enfants de la région sur la base d'études effectuées au sein de la population par l'organisation non gouvernementale Gain. L'usine, peu automatisée et de petite taille, a été conçue pour employer le plus grand nombre de personnes. Elle se fournit chez les petits producteurs de la région. La vente de yaourts en campagne repose sur les femmes pauvres des villages qui vont vendre les produits en porte à porte pour avoir un complément de revenu (les "Shokti ladies"). Le produit est disponible dans le nord du Bangladesh, l'est, ainsi qu'à Dhaka.

En Février 2014, Grameen Danone lance un nouveau produit: Shokti Pocket. Il contient les mêmes valeurs nutritives que le Shokti Doi, mais peut se conserver longtemps et n'a pas besoin d'être mis dans un frigidaire.

Exemple 2 : Essilor s'est donné pour mission d'« améliorer la vision pour améliorer la vie ». Pour passer à la vitesse supérieure à l'échelle du globe, Essilor a dévoilé en février 2015 un nouveau programme d'engagement stratégique baptisé Vision for Life™. Doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros, ce plan d'action vise à donner un coup d'accélérateur aux initiatives contre la mauvaise vision, en renforçant les capacités actuelles et en créant des infrastructures de premiers soins de santé visuelle.